

• **80 € adhérent,**

• **86 € non adhérent ***

**Ouvert d'emblée aux conjoints et/ou
aux accompagnateurs non adhérents**

LE MARDI 13 OCTOBRE 2026 (VOYAGISTE VOISIN) TRENTEMOUT ET CROISIERE SUR L'ERDRE

08H : Départ des Ponts de Cé

10H00 : Visite guidée de Trentemoult (durée 1h30) – 2 guides

Trentemoult est un ancien petit village de pêcheurs, atypique et coloré. C'est un lieu apprécié pour sa vue panoramique sur Nantes, ses rues piétonnes, étroites et fleuries et l'ambiance animée de son quai pouvant rappeler les fameuses guinguettes qui s'y tenaient.



Vers 12H15/30 : Déjeuner au restaurant

EXEMPLE DE MENU

Aumonière de Curé nantais, feuilles gourmandes

Poisson blanc du marché à la Nantaise, poêlée de légumes de saison

Gâteau Nantais

¼ vin et café

15H00 : Présentation à la gare Fluviale pour la croisière sur l'ERDRE

Embarquez à bord des bateaux nantais et profitez d'un cadre exceptionnel au cœur Nantes. Laissez-vous porter par les flots de l'ERDRE et partez à la découverte de la faune et la flore qui bordent ses rives. Jalonnée d'une vingtaine de folies et châteaux, la plus belle avenue de Nantes vous attend pour une croisière magnifique.



Vers 17H30 : Départ pour le trajet retour pour une arrivée vers 19h aux Ponts de Cé

✂️ -----

BULLETIN D'INSCRIPTION du mardi 13 octobre 2026 – Sortie Trentemoult et Croisière sur l'Erdre

Nom Prénom : Nom Prénom :

N° Tél adhérent : Nombre de participants

N° Tél accompagnateur non adhérent :

Retour du bulletin accompagné d'un chèque de **80 €** (ou **160 €** si 2 conjoints adhérents), ou chèque de **86 €** si accompagnateur non adhérent (*) libellé à "Randos Activités Ligériennes". A remettre aux responsables des activités : P. Belnoue 07 86 29 72 12 ou N. Frémondrière 06 61 52 18 01, Ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'association, 2 rue du Président Villette – LES PONTS DE CE.

Nous sommes désormais près de la date butoir d'inscription fixée au 28 septembre. Si cette sortie retient votre attention, ne tardez pas à vous inscrire pour permettre une organisation optimale. 50 personnes maximum

Toute inscription enregistrée et réglée ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement si elle n'est pas annulée dans les 72h précédant la sortie. Merci de votre compréhension.

Les inscriptions seront enregistrées par ordre de retour des bulletins. **50 personnes maximum.**

* Pour bénéficier de la participation financière de l'association, vous devez être à jour de vos cotisations.

Les accompagnateurs non adhérents pourront s'inscrire d'emblée.

Les inscriptions seront enregistrées par ordre de retour des bulletins. **50 personnes maximum.**

* Pour bénéficier de la participation financière de l'association, vous devez être à jour de vos cotisations.
Les accompagnateurs non adhérents pourront s'inscrire d'emblée.